

UTILISATION INDUSTRIELLE DES GRAINS



CONFIDENTIALITÉ : La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles et elles serviront exclusivement à des fins statistiques. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

AUTORITÉ : Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, lois révisées au Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de répondre à cette enquête.

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE : L'Enquête vise à déterminer la quantité de grains utilisés et les stocks de grains gardés par les entreprises de transformation. Ces données sont précieuses pour calculer précisément la production de grains, les stocks de grains totaux et les recettes monétaires agricoles, lesquels sont utilisés par les agriculteurs, les personnes impliquées dans le commerce des grains et les gouvernements.

Instructions:

31 MARS 2009

1. Veuillez rapporter les stocks retenus dans les silos à l'entreprise en tonnes métriques. **Inclure les importations.**
2. Veuillez rapporter les quantités de grains utilisées dans votre usine. Rapportez séparément les quantités achetées des agriculteurs et des compagnies.
3. Veuillez conserver un exemplaire du formulaire pour vos dossiers et envoyez une copie à Statistique Canada **d'ici une semaine.**
4. Vous pouvez retourner ce questionnaire par la poste dans l'enveloppe ci-jointe ou par télécopieur. Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*. Adressez ce formulaire à la Sous-section de la commercialisation des grains, Division de l'agriculture. Le numéro du télécopieur de la Division de l'agriculture est **(613) 951-3868**.
5. Si vous avez des questions, veuillez téléphoner au (613) 951-8714. **Merci de votre collaboration.**

		STOCKS AU 31 MARS		UTILISATION INDUSTRIELLE	
				Quantité utilisée dans les usines du 1^{er} août 2008 au 31 mars 2009	
GRAIN	Code	TOTAL			
			Achetées des agriculteurs	Achetées des compagnies	
		(Tonnes métriques)	(Tonnes métriques)	(Tonnes métriques)	
Blé (sauf le blé dur)	100				
Blé dur	200				
Canola	300				
Maïs	400				
Autres grains (précisez) _____	500				
PERSONNE À CONTACTER		COURRIEL		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	